

Tunnels du Mont Blanc et du Fréjus

Révision des tarifs de péage au 1^{er} janvier 2011

Les gouvernements français et italien ont fixé à 4,96 % la révision des tarifs des Tunnels du Fréjus et du Mont Blanc. Celle-ci interviendra le 1^{er} janvier 2011 et concerne toutes les catégories de véhicules. Cette évolution permettra de financer les investissements à réaliser ainsi que la mobilisation des équipes pour la sécurité et la qualité de service 24 h/24. Le 1^{er} janvier, ATMB et SFTRF appliqueront également une nouvelle tarification écologique majorant le tarif des véhicules de norme Euro 2. De plus, en accord avec SITMB, ATMB interdira les véhicules lourds les plus anciens (Euro 1). Cette décision répond à la volonté de contribuer à la préservation de la qualité de l'air en vallée de Chamonix. Elle précède de quelques semaines la mise en service d'un filtre à particules au Tunnel du Mont Blanc, une première en France pour un ouvrage routier souterrain. La révision de 4,96 % fixée par les Etats français et italien résulte de la somme de deux éléments : 1,46 % correspondant à la moyenne des inflations constatées en Italie et en France ; 3,50 % pour le financement d'investissements exceptionnels. Au Tunnel du Fréjus, cette révision de tarifs contribuera au financement de la galerie de sécurité actuellement en construction, conformément aux normes fixées par la directive européenne et applicables en 2014.

Le Pays de L'Arbresle se rapproche des entrepreneurs

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) et le Club des entrepreneurs de l'Ouest Lyonnais ont signé une convention pour approfondir leurs relations. Au menu : échanges d'informations et promotion commune du territoire.

De relations existantes mais ponctuelles et informelles, les liens entre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) et le Club des entrepreneurs de l'Ouest Lyonnais (CEOL) vont se transformer en échanges intensifiés et formalisés. Les deux entités viennent en effet de signer une convention de partenariat. Objectif de la manœuvre : créer du lien entre élus et entrepreneurs. « Jusque là, en matière économique, la CCPA apportait des espaces d'implantation pour les entreprises, indique Paul Perras, président de la CCPA. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin pour atteindre nos objectifs

de développement du territoire ». « Nous avons eu par le passé des ateliers-relais. Nous n'avons pas fait de pépinières et aujourd'hui, il nous manque une connaissance de l'activité économique », précise Yvon Olivier, vice-président en charge du développement économique.

Antoine Raucoules, président de CEOL (qui représente l'antenne locale du cabinet d'expertise comptable Fiduciaire lyonnaise) estime quant à lui que « l'on a besoin de s'écouter et que l'engagement par une convention force à avancer et à faire des choix d'action ».

Avant tout, communiquer...

Bref, il s'agira d'échanger des infos, la CCPA étant en attente de données économiques et d'expertises, les entrepreneurs du CEOL étant intéressés par la vie locale. Il s'agira également de promouvoir ensemble le territoire. Par exemple, la CCPA s'engage à associer le CEOL aux projets de développement économique, au suivi des projets d'installation d'entreprises, aux événements et manifestations économiques, à la promotion des zones d'activités. Le CEOL s'engage à faire remonter des informations (locaux vacants

par exemple), à assurer la promotion du territoire dans les salons...

Ils organiseront par ailleurs ensemble des rencontres et animations à destination des entreprises et tenteront d'associer les chambres consulaires à leur démarche. Le Pays de L'Arbresle se sent un peu isolé de ce point de vue. « Pour l'instant, on est un peu pris entre Lyon et Tarare », commente Antoine Raucoules.

La convention pourrait également donner plus de légitimité au CEOL qui regroupe actuellement une cinquantaine d'adhérents. La CCPA s'engage d'ailleurs à verser une participation annuelle au CEOL pour l'animation et le développement du réseau. Le CEOL organise régulièrement des visites d'entreprises. Ce « réseau » pourra également s'étendre puisque le CEOL travaille un peu avec son homologue SOLEN et pourrait prendre contact avec les clubs Azergues Entreprendre et Tarare Evolution. Car l'objectif premier de toutes ces démarches n'est autre que la communication entre les acteurs.

A.R

Grand Lyon

Le recyclage pour lutter contre le cancer

Le vice-président du Grand Lyon chargé de la Propreté et du Bien-être en ville a remis un chèque de 73 486,70 € à la Ligue contre le Cancer. Ce chèque résulte de la quantité de verre déposée dans les 2 212 silos à verre du Grand Lyon, soit 24 097 tonnes (en 2008, le Grand Lyon avait collecté 23 582 tonnes). Actuellement, chaque habitant trie 19,2 kg

de verre par an, ce qui représente environ 46 % de la quantité potentielle que l'on pourrait récupérer. Depuis 1976, le Grand Lyon verse, par le biais d'une convention, une participation financière à la Ligue contre le Cancer : il s'agit d'une somme proportionnelle à la vente du verre collecté. Cette contribution financière aide la Ligue à soutenir la recherche dans différents domaines :

recherche clinique, épidémiologique, fondamentale mais aussi les sciences humaines et sociales, notamment par le soutien psychologique aux malades et à leur entourage. La collecte du verre participe donc non seulement à la lutte contre le cancer mais aussi à la sauvegarde de l'environnement car le verre est recyclable à l'infini : sa réutilisation permet ainsi de limiter le recours aux matières premières.